

25 avr 2003 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 avril 2003

## Calamités

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé la mise à disposition d'experts de la Régie des Bâtiments pour les gouverneurs de provinces victimes de calamités (\*).

Sur proposition de M. Rik Daems, Ministre des télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, le Conseil des Ministres a approuvé la mise à disposition d'experts de la Régie des Bâtiments pour les gouverneurs de provinces victimes de calamités (\*).

14,5 emplois équivalents temps plein sont ainsi mis à disposition en complément du cadre spécial de la Régie des Bâtiments pour le Fonds Calamités.(\*) en exécution de la décision du Conseil des Ministres du 10 janvier 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe